



## ACCORDS INTERBRANCHES : C'EST NON !

### ILS NUISENT GRAVEMENT AUX ACCORDS CHRS

Présents : NEXEM (4), CGT (3), CFDT (2) et FO (3).

Afin de réaffirmer nos positions et revendications, une déclaration liminaire de FO et CGT est lue en début de réunion.

Bien qu'absent lors de cette réunion, SUD s'associe a posteriori à cette déclaration.

**CMP CHRS**  
**COMPTE-RENDU**  
**CONVENTIONNEL**  
**28 FÉVRIER 2020**

*« FO et CGT souhaitent rappeler ses positions concernant les négociations en cours et ses revendications dans le contexte particulier d'une Commission Mixte Paritaire.*

*Nous ne pouvons nous satisfaire de la manière dont se déroulent ces négociations. Certes le contexte social actuel est exceptionnel avec une mobilisation historique contre la réforme des retraites qui remet en cause plus d'un siècle de luttes sociales.*

*Nous contestons la tactique grossière de NEXEM, qui après avoir échoué à conclure un accord de fusion des champs CHRS/66, tente d'imposer son projet politique de Convention collective Unique à grand renfort d'accords interbranche et de déclarations d'intention qui n'auraient rien à envier à la novlangue gouvernementale actuelle. Nous nous opposons à tout rapprochement de branches.*

*FO et CGT réaffirment leur attachement aux Accords CHRS existants et leur volonté de les améliorer par la négociation.*

*Nous refuserons (et nous opposerons s'il le faut) à tout accord interbranche, que celui-ci porte sur la prévoyance ou sur un fonds du paritarisme.*

*Quant à l'argument qu'un accord spécifique CHRS sur le fonds du paritarisme ferait porter sur les salaires le « coût » des négociations et des négociateurs, il ne reflète en rien la réalité du secteur. Cet argument procède au mieux d'une résignation, au pire d'un accompagnement des politiques austéritaires qui nous sont imposées depuis des années. Faut-il rappeler que les salariés de notre secteur ont perdu près de 30 % de pouvoir d'achat ces vingt dernières années ?!*

*Ce n'est pas pour rien que nous revendiquons FO, CGT et SUD une augmentation immédiate de la valeur du point à 4 € !*

*FO et CGT ne sont pas dupes de la manœuvre. Car contrairement aux déclarations de NEXEM et de ceux qui ont des vellétés d'accompagnement de leur projet, une convention collective unique ne pourrait aujourd'hui se traduire (avec les moyens insuffisants qui sont*

#### Ordre du jour :

1. Approbation du relevé de décisions de la réunion du 26/11/19
2. CPPNI
3. Fonds du dialogue social
4. Agenda social
5. Prévoyance
6. Questions diverses

*alloués à la branche) que par une individualisation des droits. Et individualiser les droits n'est pas un progrès : c'est bel et bien un recul !*

*FO et CGT rappellent donc les revendications portées par l'intersyndicale des Fédérations Nationales CGT, FO et SUD (majoritaire dans la branche, faut-il le rappeler) :*

- *L'augmentation immédiate des valeurs du point des CCNT du secteur*
- *Le maintien et l'amélioration des CCNT existantes*
- *L'amélioration des conditions de travail*
- *L'augmentation des moyens humains*
- *Des moyens à la hauteur des besoins*
- *L'abandon pur et simple du projet de réforme des retraites*

*Pour ce qui concerne particulièrement la négociation d'aujourd'hui, FO et CGT réitèrent leur revendication, une fois encore, d'une négociation d'accords ne portant que sur les CHRS ».*

Ce qui donne lieu à une réaction immédiate de la CFDT qui pointe une situation de blocage selon elle préoccupante pour l'avenir des négociations, notamment pour la prévoyance ; elle en appelle au ministère qui préside la commission...

Le représentant du ministère décide de maintenir l'ordre du jour.

## **1. Approbation du relevé de décisions de la réunion du 26/11/2019**

Le relevé de décision est approuvé.

## **2. Prévoyance**

L'objectif pour NEXEM est que soit signé le texte d'Avis d'Appel à la Concurrence afin de respecter le calendrier mis en place pour l'envoi du cahier des charges le 20 mars.

La CGT fait remarquer que les délais sont courts pour se positionner ; cette méthode n'étant pas respectueuse du fonctionnement des instances syndicales. Elle note également que nous sommes en attente des chiffrages demandés à ARRA Conseil sur le régime en cours.

FO demande que soit retirée la partie de l'Appel à concurrence mentionnant le lien avec la CCNT 66. Une discussion s'engage sur la phrase qui constitue le désaccord.

FO demande une suspension de séance...

*Reprise de la réunion.*

NEXEM se dit favorable au retrait de la mention sur la CCNT 66. Et propose une nouvelle formulation.

Ils ne veulent pas d'un ajout du mot *contraint* dans la phrase : « Dans un contexte de rapprochement (*contraint*) des Branches... » S'en suit une discussion sans fin sur cette proposition. La CFDT va même jusqu'à argumenter le jugement de valeur sur l'appréciation que nous avons du caractère *contraint* du rapprochement des Branches voulu par le gouvernement et fait remonter sa revendication de rapprochement des Branches dans le secteur à 1974 !!!

Pour FO, il s'agit bien de contrainte. La loi impose même certains rapprochements de Branche, notamment lorsque la convention collective regroupe moins de 5000 salariés. La volonté gouvernementale de réduire le nombre de Branches à moins de 100 est affichée et assumée. Qualifier de *contraint* le rapprochement des Branches ne relève donc pas d'un jugement de valeur, mais d'un fait établi. Et si nous nous y opposons, c'est pour défendre la liberté de négociation et par là même les intérêts des salariés concernés qui se verraient appliquer des accords moins disant.

Finalement, une formulation est retenue qui permettra de lancer l'appel à concurrence en respectant à *peu près* les mandats de chacune des organisations présentes.

### 3. Politique salariale

Suite à la conférence salariale s'étant tenue la veille et que les organisations syndicales FO, CGT et SUD ont boycotté, un point est fait sur la politique salariale de l'année qui commence.

Le taux directeur annoncé par le ministère est de 1,25 % de la masse salariale pour 2020. NEXEM s'empresse de préciser qu'il a demandé davantage au vu des besoins de financement du secteur.

Il reste 0,53 % déduction faite du GVT<sup>1</sup>... C'est-à-dire bien peu. C'est-à-dire même pas assez pour financer une augmentation pour que les premiers coefficients de la grille de salaire atteignent le SMIC !

Quelle indécence de nous demander de faire des propositions pour ces quelques miettes !

FO a renvoyé à la déclaration liminaire : nous revendiquons une augmentation immédiate du point à 4 €.

Pour FO, il s'agit ni plus ni moins que de mépris. Serait-ce une fois encore une provocation ? 0,53 % ?! De qui se moque-t-on ?! Alors que l'inflation pour 2019 a été deux fois plus élevée ? Nous ne demandons pas l'aumône, mais un salaire juste.

Les salaires dans notre secteur sont d'ailleurs si bas que certains préfèrent encore trier du jambon à l'usine que de se consacrer à aider les gens !

Ne perdons pas de vue que cette politique salariale de misère est aujourd'hui utilisée pour justifier une remise en cause des grilles de salaire, dites grilles Parodi<sup>2</sup>. Et alors même que nous n'avons à ce jour rien inventé de mieux pour limiter les inégalités salariales entre les femmes et les hommes !

---

<sup>1</sup>Glissement Vieillesse Technicité. Il s'agit en termes compréhensibles de l'augmentation de la masse salariale liée à la progression à l'ancienneté.

<sup>2</sup>Du nom du ministre qui les a mis en place dans l'immédiat après-guerre.

**La CGT rejoint les positions de FO et rappelle que le taux directeur ce ne sont pas que les salaires : c'est aussi les conditions de travail.**

Sans parler de la question des inégalités entre les femmes et les hommes. Les salariés secteur social est massivement féminin et les salaires bas, comment ne pas faire de parallèle avec la question des inégalités hommes/femmes ! Le ministère se gargarise en disant lutter contre, mais n'en fait rien. Il semble évident que la situation ne pourra changer qu'avec une autre répartition des richesses produites.

NEXEM note que l'attractivité des métiers du secteur pâtit de ce contexte difficile. C'est pour cette raison qu'il appelle de ses vœux un nouveau cadre conventionnel afin d'améliorer les droits des salariés...

CGT réaffirme les difficultés de recrutements et les mets en relation avec la perte de pouvoir d'achat, mais aussi la dégradation des conditions de travail. L'argent il y en a, c'est un choix de société !

FO pense à l'inverse de NEXEM qu'au vu du contexte actuel, ce nouveau cadre conventionnel ne pourra que marquer une régression des droits collectifs.

NEXEM souhaite négocier dans le cadre budgétaire prescrit par les financeurs.

FO conteste toujours le principe des enveloppes budgétaires fermées qui mettent à sac le secteur. Nous n'acceptons pas les miettes qu'on nous lance et dénonçons les tassements de grille qui en découlent. Sans compter l'indécence qui consiste à nous demander une position sur l'utilisation de ces fonds de misère alors même que la question se négocie dans la CCN 66 !

**A FORCE OUVRIERE, nous n'avons pas, et n'aurons jamais, la culture de l'accompagnement des politiques d'austérité et des vellétés patronales.**

Ce point sera rediscuté lors de la prochaine CMP...

#### **4. CPPNI et fonds du dialogue social**

FO déplore que le texte présenté n'ait quasiment pas évolué. Aucune de nos demandes n'a été reprise et les principaux points de blocage demeurent. Nous rappelons, avec la CGT, notre position, la même que dans CCN 66 : nous sommes opposés aux accords interbranches.

Avec mépris, NEXEM nous interpelle en usant d'un registre affectif : « mais qu'est-ce qui vous fait peur ? », qu'est-ce qui vous angoisse ? »

FO évoque un article des ASH dans lequel NEXEM se targue d'avancer vers un socle conventionnel commun grâce à la signature d'accords interbranches... Il ne s'agit donc pas de crainte... mais d'une certitude : les accords interbranches précipitent la perte de nos droits collectifs. Dès lors, nous sommes légitimes à nous y opposer !

Concernant le fonds du dialogue social, FO réitère sa demande de chiffrage précis du coût des négociations CHRS sur les précédentes années. NEXEM s'engage à fournir les chiffres... Nous les attendons encore !

La CFDT dégage un argument de poids : l'argent consacré au fonds du dialogue social sera des moyens en moins pour les salaires... La CGT et FO s'inscrivent en faux contre cet argument.

Pour FO cet argument n'est pas acceptable. Alors même que les salaires sont si bas et que le taux directeur pour 2020 frise le ridicule, comment peut-on utiliser de tels arguments ?! Les négociateurs ne sont pas responsables de ce marasme. De la même manière, les salariés ne sont pas responsables de la misère salariale !

La trésorière de l'AGEPREV précise que le coût moyen pour chaque négociateur par réunion est actuellement d'environ 224 €.

NEXEM explique que la signature de l'accord interbranche permettrait une plus grande liberté pour les négociateurs, ils ne dépendraient pas des employeurs pour les remboursements de frais, et trouveraient une indépendance syndicale pour négocier.

FO affirme que les négociateurs ne mendient pas ! Cette condescendance est insupportable ! Nous considérons que l'argent des négociateurs est notre argent, l'argent de notre travail, ce qui est valable pour NEXEM aussi, c'est l'argent des salariés, leurs cotisations ! Les employeurs sont dans l'obligation de rembourser les frais, cela fait partie des règles de la négociation !

Les employeurs utilisent cet « accord-carotte » en proposant davantage de moyens pour nous obliger à signer l'accord de mise en place de la CCPNI. FO dénonce la déloyauté de NEXEM dans cette négociation.

La CFDT demande à NEXEM la mise à la signature des accords en question. NEXEM ne souhaite pas le faire ce jour ; les risques d'une opposition majoritaire étant trop importants.

## 5. Agenda social - calendrier de négociation

CPS, jeudi 12 mars 2020

CMP, vendredi 13 mars 2020

## 6. Questions diverses

La CFDT s'interroge sur le suivi de l'accord (interbranches !) sur la complémentaire santé. Quelle instance est censée gérer le régime ? C'est semble-t-il une commission interbranche...

FO fait remarquer qu'il s'agit bien là d'un problème... Et de la confirmation que les accords interbranches construisent un environnement conventionnel nouveau qui ressemble à s'y méprendre à celui que NEXEM appelle de ses vœux !

Nous ne nous y sommes pas trompés en nous opposant à cet accord : il s'agissait bien d'une première étape au démantèlement des Accords CHRS.

Paris, le 13 mars 2020

**Pour la délégation FO** : Véronique MENGUY, Sandrine VAGNY et Michel POULET